

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2020

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Conformément à l'article L 2121-12 du même code, cette note devra être mise en ligne sur le site internet de la collectivité.

Le Cadre Général

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes Sud-Hérault.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

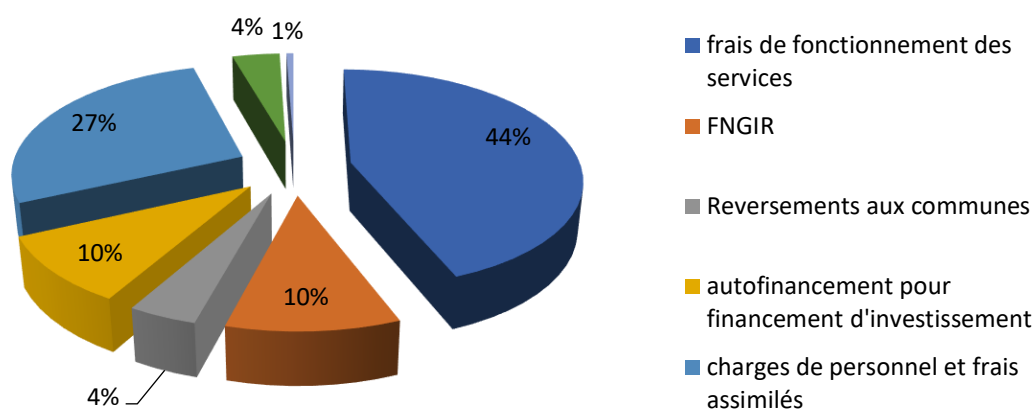
La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

BUDGET GENERAL – Budget Primitif 2020

Dépenses de fonctionnement

frais de fonctionnement des services	44,0%	5 045 528,00
FNGIR	10,2%	1 166 796,00
Reversements aux communes	4,1%	465 919,00
autofinancement pour financement d'investissement	9,9%	1 129 515,00
charges de personnel et frais assimilés	27,4%	3 141 502,00
opérations d'ordre	3,9%	443 775,02
intérêts emprunts	0,6%	65 249,98

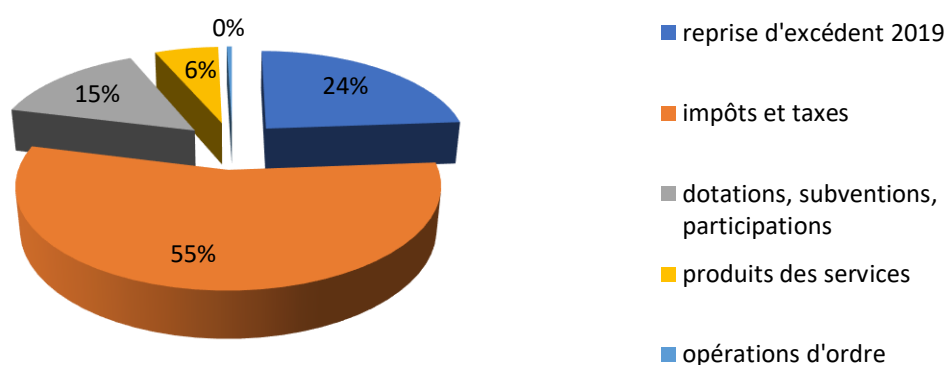
Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

reprise d'excédent 2019	23,8%	2731929,37
impôts et taxes	55,0%	6307712
dotations, subventions, participations	14,6%	1679367
produits des services	6,0%	690818
opérations d'ordre	0,5%	54958

Recettes de fonctionnement

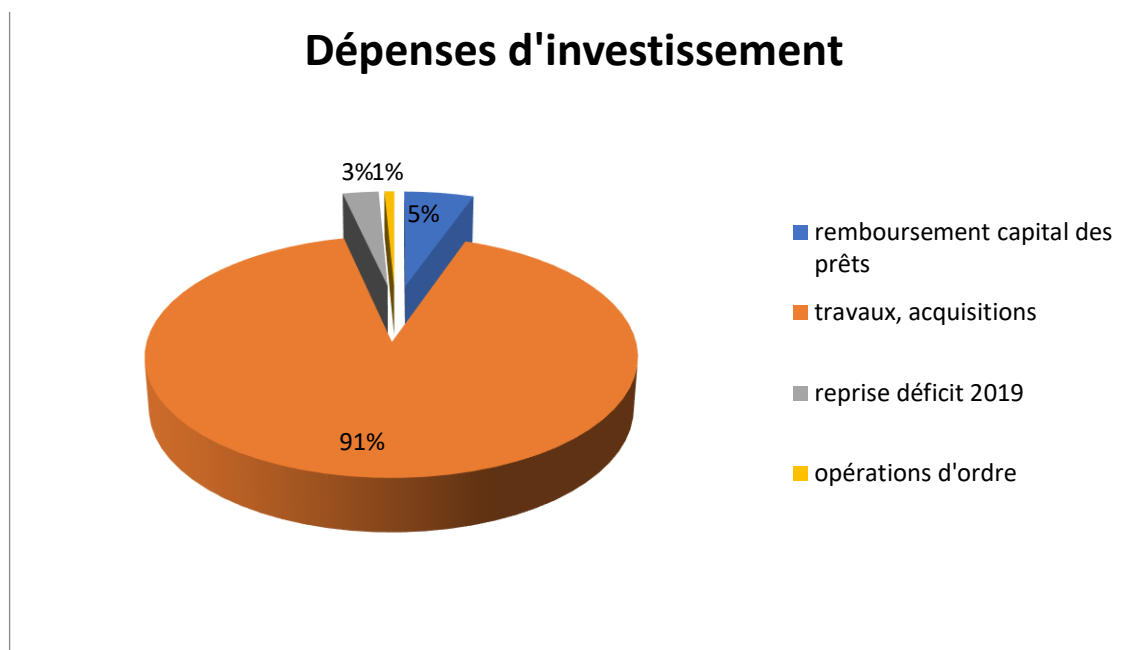


En recettes de fonctionnement :

- La DGF a été votée au même niveau qu'en 2019 soit :
 - Dotation d'intercommunalité 589 354 €
 - Dotation de compensation 231 429 €
- Les impôts locaux n'ont pas été augmentés :
 - Taxe d'habitation *10,70 % taux figé en raison de la suppression de la taxe d'habitation*
 - Taxe Foncière non bâtie 2,90 %
 - Contribution Foncière des Entreprises 32,38 %
 - Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 16,85 %
 - Taxe GEMAPI produit attendu 320 000 € (affectée au budget annexe GEMAPI)

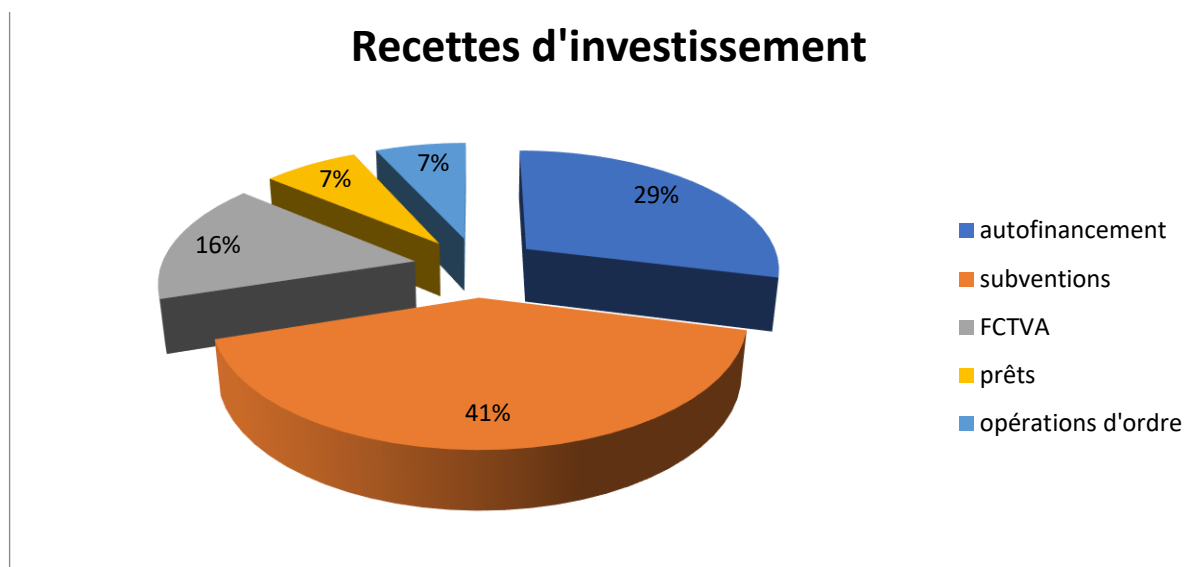
Dépenses d'investissement

remboursement capital des prêts	5%	378 220,00
travaux, acquisitions	91%	6 366 955,00
reprise déficit 2019	3%	194 932,04
opérations d'ordre	1%	53 248,00



Recettes d'investissement

autofinancement	29%	1 850 997,16
subventions	41%	2 632 042,18
FCTVA	16%	1 025 893,01
prêts	7%	457 968,00
opérations d'ordre	7%	435 966,02



En investissement, sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- Equipements de contrôle d'accès aux déchetteries
- Acquisition de caches conteneurs
- Acquisition de véhicule
- Eclairage public
- Sentiers de randonnée pédestre et VTT
- Tiers lieux Puisserguier et Capestang (espaces de travail en centres bourgs)
- Plan Objet (rénovations d'œuvres d'art, petits patrimoine)
- Construction d'une maison multiservices à Cessenon sur Orb
- Aménagement du Domaine d'Art et de Culture de Roueïre
- PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

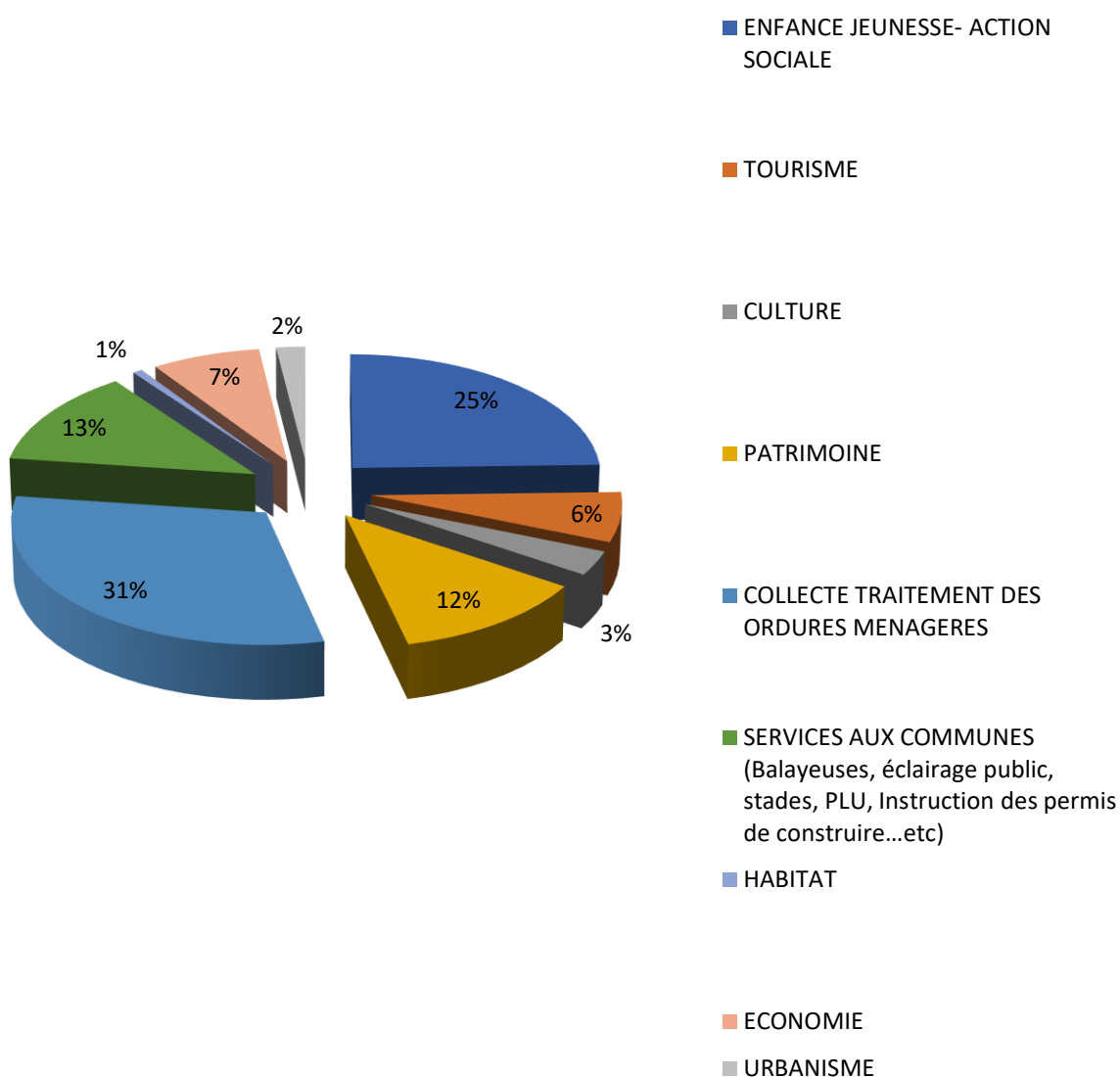
L'ensemble de ce budget s'équilibre donc :

- en dépenses et recettes de **fonctionnement** à **11 465 568€**
- en dépenses et recettes d'**investissement** à **6 457 935 €**

Il est soumis au vote du Conseil le 4 mars 2020, avec pour objectifs la volonté de :

- maîtriser les dépenses à caractère général,
- la stabilité de la fiscalité
- La mobilisation des subventions chaque fois que possible
- Le maintien de la qualité des services dans le cadre des politiques menées par la Communauté, à savoir :

Total des dépenses par politique



BUDGET ANNEXE SPANC – Budget Primitif 2020

Fonctionnement	
Dépenses	17 274 €
Recettes	17 274 €

BUDGET ANNEXE GEMAPI – Budget Primitif 2020

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	407 716 €	575 708 €
Recettes	407 716 €	575 708 €

BUDGET ANNEXE ZAE – Budget Primitif 2020

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	534 122 €	1 179 463 €
Recettes	534 122 €	1 179 463 €

BUDGET ANNEXE TIERS LIEUX – Budget Primitif 2020

	Fonctionnement
Dépenses	23 680 €
Recettes	23 680 €

BUDGET ANNEXE PORT – Budget Primitif 2020

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	226 648 €	184 173 €
Recettes	226 648 €	184 173 €

PRINCIPAUX RATIOS

Informations	Valeurs BP 2020	Moyenne nationale De la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	549,52 €/hab	293,00
Produit des impositions directes / population	171,56 €/hab	255,00
Recettes réelles de fonctionnement / population	481,77 €/hab	342,00
Dépenses d'équipement brut / population	322,58 €/hab	78,00
Encours de dette / population	175,95 €/hab	199,00
DGF / population	45,56 €/hab	43,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	31,88 %	37,90 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	118,42 %	92,20 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	66,96 %	22,70 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	36,52 %	58,30 %

Encours de la dette au 01/01/2020 (capital restant dû) : 3 169 893.75 €

Effectifs au 01/01/2020 : (ETP Equivalent Temps Plein)

Emplois	Nombre d'agents	ETP
Adjoints Administratifs	12	11.23
Adjoints d'Animation	7	5
Adjoints Techniques	28	28
Agents de Maîtrise	3	3
Agents Sociaux Territoriaux	1	1
Animateurs Territoriaux	1	1
Attachés Territoriaux	4	4
DGS	1	1
Educateurs de jeunes enfants	1	1
Rédacteurs territoriaux	3	3
Techniciens Territoriaux	2	2
Agents sans cadre d'emplois (contractuels) (élus)	27	18.86
Total Nbre agents dans l'établissement	90	78.09

Le Président,

J.N. BADENAS